

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 22 FEVRIER 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix sept, le **MERCREDI 22 FEVRIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS :** Michel FORTUNÉ – François BERROU – Cécile CHEVREUIL- Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Stéphanie HERVAGAULT – Julie CHARPENTIER – Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absents excusés :

Michel BOUILLON ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Cécile CHEVREUIL

Aurélie VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à François BERROU

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Jean-Yves SALIOU ayant donné pouvoir à Françoise PIAU

Secrétaire : Françoise PIAU

Date de convocation : vendredi 17 février 2017

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

<b>QUESTION 1</b>	<b>CONTRATS LEADER – DE RURALITE – PROGRAMME DEPARTEMENTAL HABITAT - PRESENTATION ETUDE CAUE PROJET CRECHE-LOCAUX PERISCOLAIRES --PRESENTATION PROSPECTIVE FINANCIERE - FICHES PROJETS A DEPOSER SUR CES CONTRATS</b>
-------------------	---

**FONDS LEADER**

Monsieur le Maire rappelle le dépôt en juillet 2014 de fiches projets sur le fonds Leader (financements européens) à savoir :

Construction d'une crèche multi accueil et rénovation bâtiment scolaire avec maîtrise de la consommation d'énergie.

Le montant total des fonds attribués sur le territoire du Pays de Loiron s'élève à 358 000 € sur 770 000 € répartis comme suivant :

Fiche-action	Type de projet éligible	LEADER Enveloppe obtenue
FA1 : Améliorer les performances thermiques des bâtiments	Etudes et diagnostics opérationnels (audit et diagnostics énergétiques des bâtiments)	98 000,00
FA2 : Soutien aux commerces de proximité	Etudes et travaux pour le maintien ou la création de commerces de proximité	90 000,00
FA3 : Adapter les services aux besoins des familles	Etudes, travaux, pour : la création, la réhabilitation, l'adaptation d'équipements de services de proximité aux familles de portée supracommunale	150 000,00
FA4 : Animation, suivi, gestion administrative et financière et évaluation	Frais d'animation, de suivi, de communication et d'évaluation de LEADER (CCPL et conseil de développement)	15 000,00
FA5 : Coopération	Echanges avec d'autres territoires ruraux, en lien avec la stratégie du Pays de Loiron pour LEADER (thématische pressentié : reconversion des friches industrielles et stratégie foncière en milieu rural)	5 000,00
<b>TOTAL</b>		358 000,00

Les fonds sont à sollicités avant 2020.

**CONTRAT DE RURALITE**

Un contrat de fonds de soutien à l'investissement signé par la Communauté de Communes et la Région pour des projets de territoire 2017- 2020 autour de 6 thématiques :

**Accessibilité aux services et aux soins** (MSAP – Service de santé – Ecoles connectées - projets éducatifs territoriaux)

**Développement de l'attractivité** (haut débit – zones blanches – agriculture locale compétitive et respectueuse de l'environnement : GIEE – GIEEF – pôles touristiques – diffusion de l'économie sociale et solidaire : pôle de coopération économique – coopération ville/campagne

**redynamisation des bourgs centres , soutien au commerce de proximité** (revitalisation commerciale / traiter logements anciens dégradés via programme « Habiter mieux »)  
**Mobilités** (plates formes de mobilité dans les bourgs centre – installation borne recharge électrique)  
**Transition écologique** (soutien des territoires à énergie positive – développement méthanisation – ingénierie publique)  
**Cohésion sociale**

## **PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT**

**Enveloppe financière de 87 300 €/an x 6 ans soit 523 800 € pour 6 communes éligibles** (BOURGNEUF – ST PIERRE –LE GENEST –LOIRON-RUILLE – PORT BRILLET – LA GRAVELLE)

Pour des projets de redynamisation des centres bourgs par l'habitat – de lutte contre la vacance de logements- de travaux d'isolation et de chauffage amenant une économie d'énergie – de réinvestissement des « dents creuses »

Des financements possibles pour quels projets sur notre commune alors que les fiches projets sont à déposés dès la fin du mois.

L'étude engagée auprès du CAUE sur la réalisation d'une crèche et locaux périscolaires, sur le site de l'ex mairie et propriété riveraine achetée récemment, est présentée au Conseil Municipal : il s'agit d'une étude d'organisation de l'espace et permettant de définir les besoins.

### Autres projets :

Etudes, audit et travaux d'isolation sur les logements du Grand et Petit Saint-Gilles

Accompagnement de l'Association « Le P'tit Marché » dans des locaux pouvant accueillir les producteurs locaux

Une prospective financière est présentée au Conseil Municipal permettant d'estimer l'enveloppe financière d'investissements réalisables d'ici 2020.

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal par un vote à main levée à l'unanimité :

**Confirme** la consultation d'un architecte pour l'étude jusqu'à l'Avant Projet Définitif des opérations de crèche et locaux périscolaires par la rénovation de l'ex mairie et extensions accolées ou discontinues.

A ce stade sera décidée la réalisation en une tranche ou en tranche conditionnelle ou en différé pour l'une des deux opérations.

**CONFIRME** le dépôt de fiches projets pour l'obtention d'aides au titre

## **FONDS LEADER**

Thématique Adapter les services aux besoins des personnes : locaux crèche et périscolaires,

Thématique Améliorer les performances thermiques des bâtiments : études et diagnostics énergétiques sur les collectifs du Grand et Petit Saint-Gilles et les bâtiments de l'Ecole Publique.

## **CONTRAT DE RURALITE**

Thématique Cohésion Sociale pour la crèche et locaux périscolaires

Thématique redynamisation des bourgs centres, soutien au commerce de proximité pour les locaux du p'tit marché

## **PDH**

Travaux d'isolation des logements Grand et Petit Saint-Gilles

Parallèlement des contacts seront pris avec l'ADEME pour prendre connaissance des programmes d'aides à la construction de bâtiments publics dits exemplaires – à économie d'énergies etc...

**QUESTION 2**

**PRESENTATION ET VALIDATION PROGRAMME VOIRIE 2017**

Gilbert FAUCHARD présente le programme voirie travaillé par la commission et sur sa proposition le Conseil Municipal valide le lancement de la consultation via le groupement de commande avec Bourgon et Launay-Villiers pour une estimation de 62 842.37 € HT sur les chemins et voies suivants :

	Programme Voirie 2017											
	Le Haut Plessis	La Foucherie	Les Poulailleries	La Durandais	La Haute Maison	Lotiss des Mées	VC Les Mées	Le Plessis d'enfer	ZA Fontaine Carrefour rue des Glycines/du Doué	Nids de poule	Les Brosses reprise tranchées	PATA
Estimation	3 468,91	1 667,71	4 296,13	3 793,10	11 334,31	4 435,34	6 556,40	7 926,96	7 310,96	2 820,71	531,84	8 700,00
TOTAL												62 842,37

**QUESTION 3**

**PRESENTATION ET VALIDATION PROGRAMME D'AMENAGEMENT 2017**

Cécile CHEVREUIL présente les projets 2017 au titre de l'aménagement

Abri car et abords

Il est rappelé la sollicitation du service des transports scolaires du Conseil Départemental fin 2015 d'assurer la sécurité des scolaires au point d'arrêt de cars rue des Glycines.

Le projet porte sur le transfert côté opposé de la voie, la montée et la descente des enfants. Pour se faire, le cabinet INGERIF a été sollicité et une présentation des travaux est faite à l'assemblée.

Dépose des bordures côté chaussée avec repose sur l'extérieur de l'emplacement dédié à l'arrêt du car, décaissement, encasement et tapis d'enrobé y compris sur l'espace dédié à recevoir l'abri bus.

Le coût du projet s'élève à :

Travaux sur voirie et plots béton .....	10 954.91 € HT
Honoraires maîtrise d'oeuvre 5.84 %.....	639.77 € HT
Abri car (devis Jacques Fougères) avec installation .....	3 160.00 € HT
	<b>TOTAL HT ..... 14 754.68 €</b>
	<b>TVA ..... 2 950.94 €</b>
	<b>TTC ..... 17 705.62 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet à l'unanimité,

**APPROUVE** l'aménagement d'un point d'arrêt rue des Glycines et l'installation d'un abri bus  
**SOLLICITE** l'attribution auprès du Conseil Départemental de l'aide au titre du produit des Amendes de Police en 2017 à hauteur de 7 377.34 €

Ensuite le Conseil Municipal valide

L'achat du feu d'artifice auprès de Plein Ciel pour un montant de .....	2 550 € TTC
La peinture des poteaux bois à l'entrée de Morfelon	
Le nettoyage du plateau sportif par les agents techniques avant l'installation du multisports	
Le remplacement des jardinières devant les deux écoles pour un montant de .....	900 € TTC
Les travaux d'élagages d'arbres (Bd des Marronniers –Pl de l'Eglise – Rue du Trianon et rue de la Maltonnière) pour un maximum de.....	2 028 € TTC
Les travaux d'arrachage de souches auprès de BGTP .....	1 188 € TTC
L'acquisition de traverses de bois pour Morfelon et espace derrière la Trésorerie	

L'abattage des arbres sur les trottoirs rue de la Fontaine est reporté. La commande de 200 chaises reste à confirmer au moment du budget 2017

<b>QUESTION 4</b>	<b>EQUIPEMENT NUMERIQUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CONVENTION DE PRET DES SUPPORTS DE LA BDM REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE DU PAYS DE LOIRON</b>
-------------------	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente la réflexion menée avec le groupe de travail Lecture Publique, au niveau du réseau des Bibliothèques du Pays de Loiron, sur les enjeux du développement numérique en Bibliothèque/Médiathèque. Les tablettes, liseuses, jeux vidéo, offres dématérialisées via le Médi@thèque Numérique s'inscrivent désormais dans les services offerts aux usagers.

Le déploiement de ces nouveaux outils est proposé et nécessite la mise en place d'un accès wifi, de disposer de la solution Décalog EPN permettant de sécuriser les postes et équipements se connectant au wifi.

Parallèlement la Bibliothèque départementale propose des prêts à titre gracieux de malles de jeux vidéo et numérique.

Il est proposé d'équiper la bibliothèque de la commune des équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces outils (boitier, borne wifi, switch ...), de disposer des licences et de participer à la maintenance via la CCPL qui répartirait la dépense sur les communes qui opteraient pour ces prestations (avec un minimum toutefois de 4 adhésions de Bibliothèque/Médiathèque sur le territoire).

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité

**VALIDE** le projet de prêt de malles de jeux vidéo proposé par la Bibliothèque Départementale,  
**DECIDE** d'équiper la bibliothèque des équipements numériques et de sécurité nécessaires,  
**DE FINANCER** auprès de la CCPL la quote part des frais de maintenance de mises à jour correctives et évolutives,

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prêt des supports proposés par la Bibliothèque Départementale ainsi que le nouveau règlement intérieur du réseau Lecture Publique du Pays de Loiron.

<b>QUESTION 5</b>	<b>REGIME INDEMNITAIRE IAT DES AGENTS COMMUNAUX</b>
-------------------	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**

- de porter à **4** le coefficient limite à appliquer aux taux moyen annuel pour déterminer les attributions individuelles d'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) auprès des agents de la commune.

<b>QUESTION 6</b>	<b>GRATIFICATION STAGIAIRES</b>
-------------------	---------------------------------

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime **DECIDE** :

-de fixer à compter de ce jour, le versement d'une gratification comprise entre 30 et 50 € /semaine pour tout stagiaire accueilli dans les différents services de la commune. Le montant étant laissé à l'appréciation du Maire en fonction de la nature du stage et de la qualification du stagiaire.

Cette délibération se substitue à la décision 2010-03-32 du 29 mars 2010.

<b>QUESTION 7</b>	<b>INFORMATION SUR MODIFICATION PLU de Montjean</b>
-------------------	---

Après présentation de la modification portant sur le déclassement d'une zone NM par la création d'une zone Ax (agricole d'activité) pour permettre à une entreprise agricole de se réimplanter suite à un sinistre, le Conseil Municipal ne formule pas d'observations ou remarques à ce changement.

**QUESTION 8**

**PRIX DE VENTE COPEAUX DE BOIS**

Le prix de vente de copeaux de bois est fixé à 10 € le m3.

**QUESTIONS DIVERSES**

Les dates des 3 réunions publiques de présentation du projet de territoire sont rappelées.

Prochain conseil municipal : MARDI 14 MARS 2017

Séance levée à 23 heures 30